

## Sommaire de la communication publique sur le ratio de la TSAV pour 2022

La Corporation d'assurance First Canadian est une compagnie canadienne d'assurance-vie et d'assurance contre les accidents et maladies dont l'organisme de réglementation principal est le surintendant des institutions financières de l'Alberta. Le surintendant des institutions financières de l'Alberta a adopté le nouveau dispositif de capital réglementaire du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), le Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV), le 1er janvier 2018.

Les entreprises sont tenues, au minimum, de maintenir un ratio de base de 55% et un ratio total de 90%. Le surintendant des institutions financières de l'Alberta a adopté des niveaux cibles de surveillance établis par le BSIF de 70% pour le capital de base et de 100% pour le capital total.

Les définitions des termes peuvent être trouvées à la ligne directrice A au : [TSAV – Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie](#)

		2022 (000 \$)	2021 (000 \$)	Différence
Capital - catégorie 1	(AC1)	88 439	160 043	-44.7%
Capital - catégorie 2	(B)	3 534	4 069	-13.1%
Capital disponible (AC1 + B)	(AC)	91 973	164 112	-44.0%
Quotas excédentaires et dépôts admissibles	(SA+ED)	20 935	20 737	1.0%
Marge de solvabilité de base (avec aj. Sc. Du BSIF de 1.05)	(BSB)	72 852	80 578	-9.6%
Ratio total $([AC+SA+ED] / BSB) \times 100$		155.0%	229.4%	-74.4%
Ratio de base $([AC1+(70\% SA)+(70\% ED)] / BSB) \times 100$		141.5%	216.6%	-75.1%

Les variations de la période du ratio total et du ratio de base sont principalement dues à une diminution du capital disponible suite à des distributions à son actionnaire au cours de l'année. Le coussin de solvabilité de base a diminué en raison de la baisse des risques de marché et de crédit liés au portefeuille d'investissement.